

Convention de partenariat

Mise en place d'un programme DECLICS

2020-2021

Intercom Bernay Terres de Normandie

Entre :

- **L'Espace Info-Energie de SOLIHA Normandie Seine**, association de loi 1901, dont le siège social est situé 11 rue de la Rochette à Evreux, représenté par sa Présidente, Madame Diane LESEIGNEUR, D'UNE PART,

Et

- **L'Intercom Bernay Terres de Normandie**, représentée par son Président, Monsieur Nicolas GRAVELLE, dont le siège social est situé 299 rue du Haut des Granges à Bernay, D'AUTRE PART,

Préambule

Depuis plusieurs années, l'ADEME, accompagnée par la Région Normandie et le Département de l'Eure, a mis en place un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables : les Espaces Info-Energie.

Le réseau des Espaces Info-Energie - dénommé également « Espace FAIRE » - est un service public qui noue des partenariats avec les collectivités territoriales et leurs groupements, les organisations professionnelles, et les associations ; l'ADEME étant chargée d'assurer l'organisation, l'animation et la coordination de l'ensemble du réseau, dont notamment, une bonne couverture géographique et la qualité des services.

Les Espaces Info-Energie ont pour mission de sensibiliser et de délivrer des conseils neutres, gratuits et indépendants auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels. Ils interviennent dans le cadre d'initiatives innovantes mises en place par les collectivités locales (Régions, Départements, Communauté de Communes, ...) en faveur des économies d'énergie, jouent un rôle prépondérant dans l'animation des actions menées par les acteurs locaux, dans le cadre de Plans Climat Energie Territoriaux, démarches TEPCV (*Territoire à Energie positive pour la Croissance verte*), ou TEPOS (*Territoire à Energie Positive*). Les Espaces Info Énergie possèdent par ailleurs un certain nombre d'outils pédagogiques (maquettes, expositions ...) qu'ils peuvent mettre à disposition pour compléter leurs actions de sensibilisation et d'information.

Dans le cadre de ces actions, les Espaces Info-Energie fournissent des informations d'ordre technique, économique et environnemental qui ont pour objectif d'aider les demandeurs (particuliers, entreprises et plus généralement personnes physiques et / ou morales ...) à réaliser leurs choix relatifs aux économies d'énergie.

Créé en 2001, l'Espace Info-Energie de SOLIHA intervient à compter de 2020 sur la totalité du département de l'Eure, hors de l'Agglomération Seine Eure.

Afin de renforcer l'action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, la consommation d'eau et la production des déchets sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et de contribuer aux différentes actions en faveur de la transition énergétique de la collectivité, **l'Espace Info Energie** de SOLIHA Normandie Seine propose de mettre en place un programme DECLICS (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) prenant le relai du programme « Familles à Energie Positive » dont l'objectif est de réaliser en équipe au moins 8% d'économies d'énergie, d'eau et de déchets sur la période hivernale par rapport à l'année précédente.

Le DECLICS est un projet multi partenarial porté par une collectivité, l'Espace INFO>ENERGIE et le CLER (Réseau pour la transition énergétique) pour mobiliser la population autour d'une action citoyenne de façon concrète, efficace et conviviale sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, à la réduction des consommations d'eau, de déchets et d'énergie à domicile.

Les équipes sont composées de 5 à 10 familles. Chacune a à sa tête un capitaine volontaire et formé pour animer et aider son équipe. Chaque groupe se trouve un nom, un slogan, un drapeau, et bien sûr des éco-gestes pour réduire ses consommations.

Ce programme est :

- D'une part, animé par l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie, sur la base de conseils neutres, gratuits et indépendants
- D'autre part, coordonné par le CLER sur la base d'une gestion désintéressée et dans une démarche non-commerciale

Il a été convenu ce qui suit, conformément à la proposition acceptée par le Conseil Communautaire du .././2020

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat établi entre l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine et l'Intercom Bernay Terres de Normandie relative au programme DECLICS.

Ainsi, l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en place une action d'intérêt général sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie destinée à sensibiliser un large public sous la forme d'un concours de sobriété en matière d'énergie, d'eau et de déchets via le programme DECLICS.

Dans ce cadre, l'Intercom Bernay Terres de Normandie contribue financièrement à l'action d'intérêt général de l'association, et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 : Périmètre de l'opération

Le champ d'application du présent contrat concerne l'ensemble des communes de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sous sa géographie en vigueur au 01/01/2020, soit 75 communes représentées en annexe 1 de la présente convention.

Article 3 : Engagement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

L'intercom Bernay Terres de Normandie s'engage à porter et piloter sur l'ensemble de son territoire le programme DECLICS en :

- Effectuant la communication nécessaire au sein des collectivités et acteurs relais locaux qu'il englobe (communes, communauté de communes, associations et clubs locaux, ...) pour mobiliser les familles souhaitant participer à ce programme avec un objectif de 3 équipes, soit un total de 30 familles maximum, en utilisant les outils de communication mise à disposition par le CLER sous forme de fichiers numériques modifiables. Les frais d'impression restant à la charge de la collectivité porteuse du projet.
- Participant au recrutement des familles auprès des acteurs de terrain du territoire.
- Mettant en place les événements nécessaires au bon déroulement du DECLICS, en partenariat avec l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine (événements de recrutement, soirée de lancement, résultats à mi-parcours et événement de clôture), dont la recherche et la réservation des salles et moyens matériels nécessaires ainsi que l'organisation de la restauration
- Soutenant financièrement le programme au travers de :
 - o L'ingénierie de l'Espace Info Energie pendant 46 jours
 - o Le prêt sous caution de petits matériels permettant de relever les consommations notamment d'énergie (wattmètres, débitmètres, sondes de températures et d'hygrométrie)
- Faisant la promotion du DECLICS auprès de ses partenaires
- Convoquant les comités de pilotage constitués au minimum d'un représentant de deux parties pour la production des bilans à mi-parcours et final
- Participant au pilotage du programme
- Jouant un rôle proactif sur la communication et le recrutement au sein de l'Intercom

Article 4 : Engagement de l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine

L'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine participera à l'animation du programme d'accompagnement DECLICS en proposant les moyens suivants :

- Des permanences Info-Conseil sur rendez-vous (cf. planning des permanences en annexe 2) pour recruter les familles potentiellement intéressées par le programme et répondre aux familles participantes sur les questions techniques liées aux économies, en particulier d'énergie.
- Une équipe de conseillers Info Energie pour :
 - o Animer, coordonner et organiser le programme
 - Former et suivre les capitaines d'équipe sur l'accompagnement des familles
 - Coordonner les capitaines d'équipe
 - Fournir les matériels de mesure aux capitaines d'équipe nécessaires à la réalisation des économies d'énergie
 - Etre en lien privilégié avec les capitaines d'équipe sur les questions organisationnelles notamment sur l'utilisation de la plate-forme numérique du DECLICS mise à disposition par le CLER ainsi que la programmation et participation à 4 réunions dites « Tupperwatt » maximum
 - Gérer et animer les inscriptions sur la plate-forme numérique

- Participer au pilotage du programme
- Soutenir l'Intercom Bernay Terres de Normandie sur la communication et l'évènementiel
 - Relayer la campagne et les outils de communication auprès de ses contacts
 - Co-animer avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie les 4 événements publics nécessaires au bon déroulement du programme : événements de recrutement, événement de lancement, de mi-parcours et de clôture
 - Offrir un « kit cadeau » comprenant du petit matériel permettant de réaliser des économies notamment d'énergie, à chaque famille participante (kits énergie)

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Article 6 : Utilisation des logos

Sur tous les documents de présentation et de communication, devront apparaître les logos suivants : Intercom Bernay Terres de Normandie, l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine, CLER ainsi que le logo du programme DECLICS.

Article 7 : Dispositions financières

Montant de la participation

La contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'élève à 17 850 € comprenant :

- D'une part, le soutien financier à l'animation du programme DECLICS pour un montant total de 16 350 € net de taxes en raison de la qualification de l'Espace Info Energie comme service d'intérêt général.
- D'autre part, la fourniture de kits énergie et de matériels de mesure pour un montant total de 1 500 € TTC

Modalités de paiement

Le montant total fixé au paragraphe précédent de l'article 7 sera versé au bénéficiaire par l'Intercom Bernay Terres de Normandie selon les échéances suivantes :

- 50% à la signature de la précédente convention lançant le programme DECLICS,
- 50% au terme de l'action sur la présentation du bilan final au plus tard 15 jours après la fin de la présente convention

Article 8 – Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels, sous-traitants et cotraitants éventuels.

Article 9 – Evaluation et pilotage

Un comité de pilotage est constitué au minimum d'un représentant des deux parties. En fonction des sujets et des besoins, d'autres collaborateurs peuvent participer à ce comité pour apporter toute réflexion supplémentaire. Ce comité est chargé de s'accorder sur les indicateurs d'évaluation afin de tirer le bilan de l'action et s'assurer de la bonne mise en œuvre du programme. Ce comité se réunit 2 fois à l'initiative de l'Intercom Bernay Terre de Normandie ou de l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine à l'occasion du bilan mi-parcours et final. Le bilan sera l'occasion de faire le point sur le programme DECLICS terminé et de présenter les perspectives sur le renouvellement de l'action.

Article 10 – Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 11 – Sanctions et résiliation

La convention peut être résiliée, d'une part, d'un commun accord par les parties signataires, d'autre part, par l'une des parties en cas de non-respect des engagements prévus à la convention par l'autre partie sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir. Cette résiliation se fera à la fin de l'année (n) correspondant à la signature de la convention ou au terme du 1er trimestre de l'année suivante (n+1). La résiliation de la convention sera signifiée par lettre recommandée avec AR avec un préavis de huit jours.

Article 12 - Règlement et litiges - Recours

La présente convention est régie par le droit français.

Tout litige qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

A _____, le

A Evreux, le

Nicolas GRAVELLE
Président de l'Intercom Bernay Terres
de Normandie

Diane LESEIGNEUR
Présidente de SOLIHA Normandie Seine

ANNEXES

Annexe 1 : périmètre de l'opération



Annexe 2 : planning des permanences

Les permanences de l'Espace Info Energie de SOLIHA Normandie Seine sont organisées sur 5 communes de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à une raison d'une demi-journée par mois, à l'exception du mois d'août*.

Beaumont le-Roger	Espace France Services 1 bis place de l'église Beaumont-le-roger	4 ^{eme} Mercredi du mois* de 14h à 16h
Bernay	Centre des affaires 6 ter rue J-Philippe Bréant Bernay	3 ^{eme} Lundi du mois* de 10h à 12h
Brionne	Centre Gaston Taurin Place de la mairie Brionne	3 ^{eme} Lundi du mois* de 14h à 16h
Broglie	Espace France Services 652 route de l'église La Trinité de Réville	4 ^{eme} Mercredi du mois* de 10h à 12h
Mesnil-en-Ouche	Agence postale communale Place de la mairie Mesnil-en-Ouche	1 ^{er} Mercredi du mois* de 10h à 12h

***Sauf en Aout**